Image not found or type unknown

# manipulation psycologique dans le but d obtenir la garde

Par **lorenzo**, le **19/03/2009** à **16:53**

je suis actuellement depacsee la garde alternee devait se faire par ecrit en accord amiable pour preserver et ecarter mes enfants dans ce confli d adultes.mon ex concubine a il y a 2 jours a prise une avocate et effectuer les demarches seul.je ne sais pas ce qu elle a reclamer dans ce courrier adresse au jaf .desormais je ne sais plus quoi faire et me demande comment faire pour connaitre le contenu de se courrier et ce qui m attends.je me sent manipuler et ne peut dialoguer avec mon ex que dans la mesure ou j agit dans son sens.puije faire constater une manipulation .je n ai rien recu du tribunal de gi en attendand lorsque je desir avoir mes enfants c est a son bon vouloir.je ne sais pas quelle sont les demarches ou les constatations a faire.de plus ma ituation professionnelle et financiaire se degrade rapidement.j ne peux payer un avocat et ne peut du a mon statue benificier de l aide juridictionnelle meme partielle.j aimerai etre guider dans mes demarche de facon a m en sortir et de ne pas faire n importe quoi .mes enfants sont en tres bas ages .j ai besoin d eux et eux de moi.merci d avance pour vos conseille.

Par **ardendu56**, le **19/03/2009** à **21:58**

"ne peux payer un avocat et ne peut du a mon statue benificier de l aide juridictionnelle meme partielle."

La MAISON DE JUSTICE ET DE DROIT vous aidera :
Accessible gratuitement à tous sans rendez-vous, la Maison de Justice et du Droit assure une justice de proximité au service des citoyens. Elle propose une aide confidentielle en matière d'informations et de conseils sur les droits et obligations de chacun. 40% des motifs de consultation concernent le droit à la famille (divorce, séparation, exercice de l'autorité parentale sur l'enfant mineur) et le droit des personnes. Les demandes particulières y sont bien sûr traitées, comme celles relevant du droit du logement, de la consommation, droit des étrangers ou même droit administratif.
Règlement amiable
A raison de quatre permanences dans le mois, des médiateurs et conciliateurs de justice sont à même d'apporter une aide au citoyen en vue de régler des différents de nature civile tels que les litiges en matière de consommation, le voisinage ou même le logement. La médiation civile et la conciliation facilitant ainsi le règlement amiable des conflits entre particuliers.
- Quelles sont les activités de la Maison de Justice et du Droit ?
L'accès au droit

La Maison de Justice et du Droit est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation.
Vous y trouvez :
• un accueil et une information juridique assurés par du personnel détaché du Tribunal de Grande Instance.
• une permanence d’orientation juridique de l’agent d’accès au droit mis à disposition par le Conseil Départemental de l’Aide Juridique.
• une permanence éducative à destination des familles
- Des consultations juridiques
• par des professionnels du droit, chargés de l'assistance ou de la représentation des justiciables devant les juridictions.
Vous pourrez avoir des conseils gratuitement.
Bien à vous.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés